

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 09-373-1927 modifiant le décret du 22 janvier 1921 relatif au concours pour l'admission au stage de Ecole coloniale.

n° 09-373-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 décembre 1927

Numéro JO  
n° 373 du 31/12/1927

Date du numéro  
31 décembre 1927

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 5 novembre 1927 modifiant le décret du 22 janvier 1921 relatif au concours pour l'admission au stage de l'Ecole coloniale

**Vu** la publication dudit texte au Journal officiel de la République française du 7 novembre 1927,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans la colonie le décret susvisé du 5 novembre 1927.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.